

Partage . . .

Al-Wadi, 17 août 1934

Qu'elle soit juste ou qu'elle soit injuste — là n'est pas l'important, car ces jours se distinguent précisément par le fait qu'ils ne tiennent aucun compte de la justice ou de l'injustice, mais tiennent compte seulement des faits établis. Et ce partage est, semble-t-il, un fait établi : nous voulons le nier, et il nous contraint au contraire à y croire ; nous voulons en douter, et ne trouvons aucun moyen d'en douter. Ce partage a été effectué par les circonstances, et vous pouvez analyser les circonstances comme il vous plaira — certaines sont une force qu'on ne peut repousser, certaines une faiblesse à laquelle on ne peut résister, certaines un trouble qui ne se stabilise jamais. Et toutes ces circonstances se sont ligüées pour partager les affaires de ce malheureux pays, en ces jours noirs, entre le Haut-Commissaire britannique et le ministère égyptien en place — donnant à l'un une part, et à l'autre une autre part. Et il est parfaitement clair que les circonstances du Haut-Commissaire sont entièrement force, que les circonstances du ministère en place sont entièrement faiblesse, et que certaines autres circonstances, entre le Haut-Commissaire et le ministère, ne sont qu'hésitation et confusion. Il n'est donc pas surprenant que le Haut-Commissaire ait la part la plus grande, la plus substantielle, et que le ministère ait la part la plus légère, la moindre — et que les Égyptiens se tiennent entre ces deux prétendants, regardant, le cœur empli de chagrin, débordant d'une tristesse amère et profonde.

Quant au Haut-Commissaire, ses circonstances — entièrement force, comme vous le savez — ont voulu que la protection de l'Égypte, en ces jours, lui revienne, et la protection de l'Égypte au sens le plus large, le plus complet, le plus précis de ce mot, le sens le plus proche de la vérification effective. Le Haut-Commissaire inspecte nos frontières, à l'est et à l'ouest, afin d'avoir une connaissance exacte et vérifiée de ce qu'exige la protection de ces frontières. Le Haut-Commissaire inspecte notre armée, afin d'avoir une connaissance exacte et vérifiée des besoins de cette armée, si les circonstances appelaient à son emploi pour protéger ces frontières, ou pour protéger l'Égypte à l'intérieur de son propre territoire. Le Haut-Commissaire inspecte notre police, afin d'avoir une connaissance exacte et vérifiée de la capacité de cette police à protéger la sécurité et à faire respecter l'ordre, si la sécurité avait besoin de protection, ou l'ordre besoin d'être rétabli. Le Haut-Commissaire,

donc, se soucie de protéger l'Égypte matériellement, contre l'incursion étrangère ou le désordre intérieur. Et n'oubliez pas que le Haut-Commissaire pénètre au plus profond de l'Égypte, rendant visite à certains ministres, ou choisissant certains emplacements propres à servir de terrains d'aviation au cœur même de l'Égypte.

Puis le Haut-Commissaire se soucie de protéger l'Égypte moralement et politiquement. Il négocie avec les Français la question de la dette avant même que les Égyptiens ne la négocient eux-mêmes, cette année même ; puis il remarque que les négociations n'ont pas abouti à leur terme, et retient donc l'affaire, pour en reprendre la discussion ; puis il supervise ces problèmes soulevés dans les Tribunaux mixtes, et observe de près les échanges entre notre ministère et les juges étrangers de ces tribunaux. Puis il porte l'affaire devant son propre gouvernement, et reçoit l'avis de son gouvernement sur elle ; puis lui-même, ou les circonstances, parviennent à retarder le mémorandum que notre ministère voulait envoyer aux puissances, jusqu'à ce que l'avis du Foreign Office britannique lui-même se fixe sur quelque chose. Puis les journaux, ici et là, disent que le sort de ce mémorandum est devenu incertain — peut-être le ministère égyptien l'enverra-t-il directement aux puissances, peut-être le Foreign Office britannique parlera-t-il aux puissances au nom de l'Égypte à sa place. Et n'oubliez pas que le Haut-Commissaire, malgré tout son souci de la protection militaire et politique de l'Égypte, ne néglige pas de montrer son souci pour la protection des Égyptiens eux-mêmes, individuellement et collectivement, partout où il juge leur protection être de son devoir — car l'homme, dit-on, se soucie de l'affaire des échanges de terres, et de l'affaire de la Corniche ; il se soucie, dit-on, des questions d'irrigation ; il reçoit, dit-on, les plaintes que lui portent les Égyptiens faibles, les étudie, s'en enquiert, s'y implique, parlant lui-même aux ministres, ou envoyant quelqu'un leur parler, à eux et à d'autres fonctionnaires en son nom. Et l'homme, par-delà tout cela, et par-dessus tout cela, étudie les affaires des partis, réfléchit à ce qui s'est passé, et évalue ce qui adviendra. Si vous ajoutez à tout cela qu'il domine les affaires des Quatre Réserves, vous comprendrez que sa part des affaires égyptiennes est la part du lion — qu'il a pris, des deux portions, la plus abondante, la plus substantielle, la plus complète, et celle la mieux adaptée à la force des forts.

Quant à notre ministère, sa part est modeste, tout comme lui-même est modeste, et sa part est amusante, tout comme lui-même est amusant. Il a la réglementation de la baignade sur les plages ; il a la surveillance

de ce que les gens portent et retirent ; il a le harcèlement des journaux ; il a le resserrement des restrictions sur la délégation chaque fois que son chef part ou revient ; il a son mot à dire sur certaines questions touchant la révocation et la mutation, la nomination et le renvoi, à condition de consulter, ce faisant, ceux qui peuvent lui offrir des conseils, qu'il les demande ou non. Il peut peut-être envoyer des délégations aux conférences, et charger certains fonctionnaires de voyages en Europe pour rechercher des livres, ou pour étudier les questions d'éducation pendant la fermeture estivale des écoles ; et il a, avant tout et après tout, le droit de résider à Alexandrie, jouissant de la beauté de la mer, de la clarté de l'air, et de la douceur de la brise,

se déplaçant entre les maisons pour le déjeuner à une heure et le dîner à une autre, et pour un troisième tour de thé, sans mal à une excursion en mer, ou un voyage à Marsa Matrouh, de temps à autre.

Voyez-vous comment les circonstances partagent les affaires de l'Égypte entre le Haut-Commissaire et le ministère en place, gérant le partage avec tant de soin, donnant à chacun précisément la part adaptée à sa mesure de force ou de faiblesse ? Quant au peuple égyptien, les circonstances furent douces et compatissantes envers lui, lui accordant une part parfaitement adaptée à lui — la patience sous les lourds soucis, et l'endurance des épreuves pour lesquelles il fut créé.

Et tout comme le Haut-Commissaire fait bon usage de ce que les circonstances lui ont accordé, inspectant l'est et l'ouest, volant à une heure et voyageant par voie de terre à une autre ; et tout comme le ministère fait bon usage de ce que les circonstances lui ont accordé, nommant et renvoyant, révoquant et mutant, et ordonnant aux gens de porter leurs capes et de ne pas les retirer avant d'atteindre l'eau — de même le peuple égyptien fait-il bon usage de la patience, excelle-t-il dans l'endurance, sourit-il aux épreuves, et attend-il de voir ce que les jours révéleront.

Soyons donc patients à leurs côtés, et sourions, et attendons — car peut-être cette attente ne durera-t-elle pas longtemps.

Taha Hussein

Al-Wadi, 17 août 1934.